



CLIO. Histoire, femmes et sociétés

3 (1996)

Métiers. Corporations. Syndicalisme

Martine RATTO et Andrée GAUTIER

Les syndicats féminins libres de l'Isère 1906-1936

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Martine RATTO et Andrée GAUTIER, « Les syndicats féminins libres de l'Isère 1906-1936 », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://clio.revues.org/465> ; DOI : 10.4000/clio.465

Éditeur : Presses universitaires du Mirail

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://clio.revues.org/465>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Martine RATTO et Andrée GAUTIER

Les syndicats féminins libres de l'Isère 1906-1936

- 1 Au début du XIXe siècle, le syndicalisme - réformiste ou révolutionnaire - est l'apanage des hommes. Or, les syndicats libres féminins de l'Isère, qui naissent à l'orée du siècle, apparaissent comme une exception. Non mixtes, catholiques et régionaux, ils constituent un paradoxe dans le paysage syndical français : organisation de femmes dans un monde syndical masculin, organisation chrétienne dans un Etat alors anticlérical, syndicat né dans le refus de la grève, répertoire d'action collective qui charpente en France le syndicalisme révolutionnaire depuis la naissance de la CGT en 1895.

Naissance des syndicats libres féminins de l'Isère

- 2 Voiron, petite commune de l'Isère située entre Lyon et Grenoble, est en 1906 un important centre textile. Des fabriques de soie y emploient un grand nombre d'ouvrières, très jeunes pour la plupart. Cette même année, une grève générale paralyse pratiquement l'activité de cette industrie. Depuis plusieurs mois déjà, des diminutions de salaires ont suscité un profond mécontentement dans toute la région, et en février, le mouvement démarre dans une fabrique, pour s'étendre peu à peu à l'ensemble des ateliers. La CGT soutient activement les ouvrières, et durant cinq mois, la commune connaît une grande agitation : d'autres secteurs se solidarisent avec les grévistes, des cantines populaires se mettent en place, les ouvrières défilent quotidiennement, drapeau rouge en tête. En avril, Voiron présente l'aspect d'une ville occupée, où chasseurs alpins, dragons et soldats d'infanterie quadrillent les quartiers, et où se produisent des incidents quotidiens entre grévistes et « jaunes ». Les Syndicats libres féminins sont créés dans ce contexte, dépeint de la façon la plus noire par l'une de leurs fondatrices, Cécile Poncet, jeune bourgeoise grenobloise proche des milieux du catholicisme social :

... Cette grève mena le peuple à une guerre civile dont je ne peux vous peindre la sauvage horreur. Les femmes étaient des furies, les hommes des brigands, et tous, des matraques à la main, organisèrent le « chambardement » et la mise à l'eau des patrons et des « jaunes ».¹

- 3 De son côté, Emile Guerry, futur évêque de Nancy et conseiller des Syndicats libres, décrit ainsi leur naissance :

C'est à cette heure sombre, dont les témoins n'ont conservé qu'un souvenir de terreur, qu'un soir dans l'arrière-boutique d'une boulangerie, cinq femmes se trouvèrent réunies. L'une d'elles n'était point ouvrière, mais elle aimait les ouvrières ... On lut à voix basse les statuts de la CGT. Le souci des intérêts professionnels rallia les esprits. C'était cela qu'on cherchait. Mais on biffa tous les articles qu'inspirait une doctrine de haine. Dès le premier soir on comprit - mais cela très nettement -, à la lumière des principes chrétiens et en face des ruines accumulées par la lutte des classes, que, seule, l'entente pouvait assurer la paix sociale, condition nécessaire des progrès postulés par la justice.²

- 4 Récit fondateur, proche du mythe; mais dès ce texte, les grandes orientations sont posées, inspirées de l'encyclique *Rerum Novarum*. Car lorsque Emile Guerry parle du « souci des intérêts professionnels », il souligne bien ce qui constitue la base de l'action des Syndicats libres, qui tournera autour de quelques axes essentiels, au premier plan desquels on trouve les salaires et la durée du temps de travail.
- 5 A la marge du syndicalisme traditionnel, à l'écart du mouvement féministe organisé, les Syndicats libres féminins essaient de concilier syndicalisme, mutualisme et patronage. Ceci était-il possible ? C'est ce que nous avons tenté de cerner dans une étude de cette organisation à travers ses discours, son fonctionnement, sa stratégie revendicative et ses pratiques pendant trente ans, de 1906 (date de création du premier Syndicat libre féminin à Voiron) à 1936 (date de la fusion avec les Syndicats libres masculins de l'Isère).

Bourgeoises et ouvrières : une organisation féminine et ses tensions

- 6 Le rôle de Cécile Poncet dans la fondation des Syndicats libres a été évoqué. Son père et son frère sont des avocats grenoblois, ainsi que l'un de ses oncles, auteur d'un livre sur les syndicats dont elle s'inspirera. Elle est secondée par une autre jeune fille appartenant à une famille d'industriels : Solange Merceron-Vicat. Cécile Poncet correspond entre autres avec Mademoiselle Rochebillard, de Lyon, fondatrice des premiers syndicats chrétiens féminins. En 1907, elle est présidente de la Ligue iséroise des femmes françaises pour la défense des jaunes, dont est membre Solange Merceron-Vicat. Au moment de la fondation des Syndicats libres, toutes deux hésitent d'ailleurs sur un ralliement de leur organisation au mouvement jaune³. Elles optent finalement pour l'indépendance afin de ne pas effrayer les ouvrières. Le contexte voironnais de 1906 leur donne l'occasion de mettre en pratique leurs théories sur le syndicalisme, marquées par une connaissance approfondie du catholicisme social.
- 7 Nous avons peu de témoignages sur Solange Merceron-Vicat qui a limité son champ d'intervention à l'agglomération grenobloise. Cécile Poncet apparaît comme la tête pensante et dirigeante. Très présente sur le terrain, elle a laissé des souvenirs précis, mais les témoignages restent prudents et réservés. Le ton est admiratif quand il est fait état de son action, son engagement force le respect. En revanche, quand on aborde la question de sa personnalité, certain(e)s vont jusqu'à critiquer, du bout des lèvres, son autoritarisme. Elle s'est consacrée à la religion, et son action ressemble fort à une mission, dans un monde ouvrier qui lui reste étranger, mais dont la fréquentation la coupe de son propre milieu, puisque « tous les salons de Grenoble se fermaient devant elle »⁴.
- 8 Restées célibataires, Mesdemoiselles Merceron-Vicat et Poncet trouvent peut-être dans cet engagement un moyen de se valoriser, de donner un sens à leur vie. Faut-il voir là une volonté d'autonomie, et pourquoi pas d'émancipation ? Ainsi l'amie de Cécile Poncet, handicapée, se fait acheter par sa famille - fait rarissime - une voiture pour ses déplacements. Elle emmène Cécile Poncet dans ses tournées de propagande, et l'on peut imaginer la surprise de certains villageois lorsqu'ils voient arriver cet équipage féminin. Ces bourgeoises assurent un rôle d'encadrement, de formation et de financement au sein des Syndicats libres. Cécile Poncet se rend dans les localités du département pour fonder les premières sections syndicales. Elle utilise des personnes de sa connaissance, et les réseaux catholiques. Elle encadre les cercles d'études, forme le premier noyau d'ouvrières responsables. Entourée d'une équipe sûre qu'elle a choisie, elle assure le fonctionnement administratif. Pourtant, elle n'a jamais de responsabilités officielles, qui sont réservées aux ouvrières. Elle est la carte de visite du syndicat, sa caution morale, elle assure une liaison constante entre le milieu ouvrier et les patrons. Son rôle officiel se situe surtout dans les Sociétés de secours mutuel. Elle assure une des missions traditionnelles des femmes de la bourgeoisie : aider par des secours la classe ouvrière. Ainsi, « Le repos de l'ouvrière », maison créée en 1920 pour accueillir ouvrières et employées, dépend, pour son administration et son fonctionnement, de membres de la bourgeoisie grenobloise. Les syndiquées sont bien conscientes de cet état de choses, qui fait dire à l'une d'entre elles « Vous avez bien de la chance de trouver l'argent comme cela. Si nous ne vous avions pas, toutes nos caisses seraient vides, à sec »⁵.
- 9 Progressivement, avec la formation de cadres ouvriers, Cécile Poncet se fait plus discrète, laissant plus de responsabilités aux ouvrières. Dans les années 1932-1933, elle se consacre uniquement à l'administration des sociétés de secours mutuel. Cependant, cette présence a pesé tout au long de l'existence des Syndicats libres, et il n'est pas de compte rendu de réunion qui ne rappelle le rôle de Cécile Poncet et de Solange Merceron-Vicat, pour les remercier de leur dévouement et les encenser. Un véritable culte de la personnalité les entoure, et la fête de Cécile Poncet n'est jamais oubliée. On lui offre des fleurs, on lui envoie des cartes :
- Nous sommes la famille dont vous êtes le chef et nous avons pour vous, permettez-nous de nous exprimer ainsi, le respect et l'affection qu'ont les enfants pour leur mère.⁶
- 10 Cécile Poncet encourage ces manifestations, prodiguant conseils et marques d'affection aux ouvrières. Le culte qui l'entoure ne lui déplaît point. Cependant, la barrière sociale est toujours

présente, les adhérentes ne savent pas toujours comment l'aborder ; il ne faut ni trop de méfiance, ni trop de familiarité. Et tout ne se déroule pas sans heurts. Nous connaissons les difficultés qui ont opposé Cécile Poncet à Eugénie Cottin qui a été son élève, une disciple longtemps soumise. Des lettres de cette dernière indiquent qu'une rupture se produit en 1919 ; à l'origine, une modification faite dans un article qu'elle a rédigé, et surtout, la question de ses appointements de permanente du syndicat. Apparemment, Cécile Poncet lui aurait fait des remarques sur le salaire touché après trois mois de maladie, et l'ouvrière retrouve des accents de militante pour défendre sa cause. Elle termine ainsi :

Croyez, Mademoiselle, que j'ai de la peine de vous dire ces choses, mais on a beau n'être qu'une ouvrière, on ressent les choses ...⁷

- 11 Elle se pose donc bien en ouvrière face à la bourgeoise : si les différences ont pu être estompées à certains moments, elles existent cependant toujours. Progressivement, Eugénie Cottin a pris ses distances avec les fondatrices du syndicat. Son attitude est significative d'une évolution globale. L'organisation s'est développée, a conquis son indépendance. Certes, il n'est pas envisagé de rompre toute relation avec les dirigeantes bourgeoises, mais désormais c'est aux ouvrières de prendre leur destin en main.
- 12 La découverte de listes d'adhérentes⁸ de onze sections des syndicats libres féminins, regroupant 461 ouvrières, nous a fourni une mine de renseignements pour l'année 1921 sur la profession des adhérentes, leur situation familiale, la date de leur syndicalisation et leur âge au moment de leur adhésion. L'échantillon retrouvé correspond à 29,5 % du nombre total de syndiquées. Ces 461 adhérentes sont réparties dans 12 syndicats : 6 de l'aiguille (206), 4 du tissage (207), un de la ganterie (40) et un de lisseuses (8). Au regard de la situation matrimoniale des syndiquées (« Madame ou Made-moiselle ? »), le célibat domine dans l'ensemble des sections. 58,4 % des femmes sont célibataires, avec une proportion plus importante chez les tisseuses (81,5 %) et seulement 39,1 % chez les travailleuses de l'aiguille. La prédominance d'ouvrières célibataires n'est *a priori* pas surprenante. Elle reflète, outre la structure spécifique du travail féminin, la difficulté de l'engagement syndical pour une femme mariée moins disponible et portant le poids d'une double journée de travail. Célibataire, la syndiquée libre n'en est pas moins une femme mûre. La moyenne d'âge est de 33,4 ans. Pleinement intégrée à son milieu professionnel, elle dispose d'une marge d'indépendance qu'elle investit dans le syndicalisme. Elle est attachée par exemple à la protection du salaire féminin. L'étude fait également apparaître un clivage entre syndicats du tissage et de l'aiguille. Les premiers ont une base plus jeune (moyenne de 31,2 ans), avec un recrutement traditionnel dans le monde de l'usine. La démarche y est plus collective. Dans l'aiguille, en revanche, les contradictions foisonnent. Ce syndicalisme apparaît novateur par son attachement à la défense d'ouvrières isolées ignorées de tous jusqu'à présent, plus âgées (moyenne de 37 ans), travaillant à domicile ou dans de petits ateliers, ignorées de tous jusqu'à présent. Mais cette défense d'un système de production en perte de vitesse, remis en cause par la concentration des moyens de production, lui confère un caractère passéiste. Enfin, la date d'admission au syndicat éclaire les phases et le contexte de la syndicalisation. Pour les syndicats du tissage, l'adhésion est généralement collective et repose sur un réseau relationnel. Dans l'aiguille, l'engagement est plus individuel, reflet de motivations plus disparates et d'un contexte de travail plus isolé. Trois années fortes de syndicalisation se distinguent : 1918, 1919 et 1920. Les syndicats libres féminins semblent récolter les fruits d'un travail acharné pendant la guerre de 1914-1918. Le maintien d'une activité intense, l'aboutissement d'un travail revendicatif, la prise en charge de la distribution du travail par l'entremise des ouvriers, le soutien des veuves de guerre ont renforcé leur influence auprès des ouvrières.
- 13 Le syndicat libre est professionnel, confessionnel et féminin, autant de raisons qui peuvent inciter une ouvrière à y adhérer. Les syndicats libres s'affirment dès leur création comme une organisation à recrutement catholique. La hiérarchie ecclésiastique les soutient, leur apportant caution morale et soutien logistique (locaux, personnel d'encadrement pour les réunions). En comparant la pratique religieuse en 1929-1932⁹ et les zones d'implantation des syndicats libres en 1934 (58 localités ont au moins une section syndicale), on peut faire les constatations

suivantes : seulement 3 sections sont implantées dans des zones à forte pratique religieuse, la majorité des sections (68 %) se situe dans des zones à pratique moyenne, qui comptent entre 21 et 60 % d'hommes pascalisans¹⁰. Les Syndicats libres n'ont donc pas réellement bénéficié de leur caractère confessionnel pour s'implanter. Les ouvrières ne semblent pas totalement déterminées par une volonté d'affirmation de leur foi catholique, et leur adhésion va au-delà d'un attachement à cette foi. En fait, le syndicat a deux missions essentielles à remplir : défendre ses membres face au patronat et les aider dans leur vie quotidienne par l'existence d'un réseau d'assurances sociales. Une secrétaire syndicale, en 1913, rapporte une entrevue avec une ouvrière désireuse de monter une section dans son usine :

Chez nous, on va toutes à l'usine ; on parle ensemble, c'est vrai, mais de rien. On ne discute jamais du travail que pour dire que tout va plus mal qu'autrefois. ... Alors, nous avons dit, entre amies, qu'il y avait peut-être quelque chose à faire pour empêcher le mal d'augmenter et même pour faire mieux aller le travail, qu'il faudrait savoir et être ensemble dans la même idée¹¹.

- 14 Le discours cède la place au témoignage. L'humilité du langage n'efface cependant pas la combativité. Ces ouvrières recherchent à travers une organisation les moyens de structurer leurs pensées, voire de les conforter, d'agir collectivement et de manière constructive. D'autres motivations ont été rencontrées. En effet, l'implantation d'une section va de pair avec la création d'une société de secours mutuel, et Cécile Poncet y voit une stratégie de syndicalisation :

Les ouvrières n'ont pas toutes, loin de là, l'amour pur de l'association ; bien peu l'aiment pour elle-même et il faut alors par des avantages matériels, immédiats leur faire sentir l'intérêt qu'elles y trouvent afin de les amener plus tard à la foi syndicale¹².

- 15 Ce sont donc les intérêts personnels étrangers au monde du travail qui doivent guider les femmes dans leur choix. La position d'Eugénie Cottin est nettement différente. La même année, lors du congrès des Syndicats libres de Voiron, elle insiste sur la nécessité d'une démarche collective pour la défense des intérêts professionnels. Le ton est plus militant :

Ne soyons pas syndiquées pour avoir le droit de faire partie de la société de secours mutuels. Nous pouvons et cela est à souhaiter, ne pas avoir besoin de secours de maladie, mais nous aurons toujours besoin du syndicat pour défendre nos intérêts professionnels.¹³

- 16 Pourtant, les échos qui nous parviennent des sections montrent l'attrait qu'exercent sur les ouvrières les œuvres annexes. Le syndicat est aussi une assurance, un bureau de placement et un centre de formation.

- 17 Enfin, l'entourage familial et professionnel joue un rôle non négligeable dans la décision de s'engager. Nous avons relevé les noms des adhérentes des onze sections sur lesquelles nous avons des informations précises. Dans le tissage, 82 % des noms reviennent au moins deux fois ; dans l'aiguille, 22,81 %¹⁴. Mademoiselle Vichard¹⁵, de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, note que dans le village, tout le monde se connaît. Elle-même s'est syndiquée en même temps que sa sœur. Dans le tissage, près de 50 % des noms reviennent au moins deux fois. Milieu professionnel homogène, qualifications peu élevées, domination d'une mono-industrie sur une aire géographique donnée, telles sont peut-être les raisons qui expliquent ce recrutement presque familial de la main-d'œuvre. La syndicalisation se fait sur le même modèle, c'est-à-dire sous l'influence des autres membres de la famille. Dans l'aiguille, les filles sont placées. L'influence professionnelle prend le relais de l'autorité familiale. En revanche, les personnes rencontrées lors d'interviews ont très peu insisté sur la nature du recrutement. L'organisation féminine ne les intéresse que plus tard, une fois qu'elles sont dans le syndicat. Elles disent y retrouver un esprit de complicité, de compréhension mutuelle. Elles se sentent à leur place et ont le sentiment que leurs intérêts sont réellement pris en compte.

- 18 La spécificité organisationnelle ne suffit pas à distinguer les syndicats libres. C'est leur programme revendicatif, et une stratégie d'alliance de classes qui impriment leur marque à ce syndicalisme, et en premier lieu la défense d'un « salaire vital ».

Le programme revendicatif

- 19 Dans les publications des Syndicats libres, il n'est jamais fait allusion à la différence salariale entre hommes et femmes. Ce non-dit peut s'expliquer par les secteurs de travail des adhérentes - ganterie, soierie, confection - à main-d'œuvre largement féminine. Cependant, l'accent est mis sur la notion de salaire vital, dont la définition s'inspire de la position de Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum* : il n'est pas calculé en fonction de l'entretien d'une famille, mais d'une personne, et il est la stricte rétribution d'un travail fourni. En cela, les Syndicats libres, organisation féminine, s'opposeront plus tard à la notion de salaire d'appoint, reprise par un syndicat mixte proche d'eux, la CFTC.
- 20 Cette question du salaire est inscrite à l'ordre du jour de tous les congrès, assemblées générales ou conseils. Trois éléments doivent intervenir pour en fixer le montant : un salaire horaire minimum, des primes à la production, des primes proportionnelles au nombre d'enfants ou sursalaire familial. L'action essentielle est de faire reconnaître, par les employeurs, la notion de tarif minimum barre au-dessous de laquelle il n'est pas permis de descendre et qui correspond aux besoins vitaux. Sur ce point, les syndicats libres soutiennent une revendication avancée dans plusieurs pays en faveur des ouvrières à domicile. La France est particulièrement concernée, car ces ouvrières y sont nombreuses, essentiellement dans les métiers de la mode. Deux congrès internationaux se tiennent à Bruxelles et à Zurich, en 1910 et 1912, aboutissant en France à la création du Conseil supérieur du travail, chargé de proposer un texte de loi. C'est ce texte, amendé et soumis au parlement, qui aboutit à la loi du 10 juillet 1915.
- 21 Dès lors, le souci des syndicats libres est de généraliser cette pratique aux autres secteurs. Cette mesure permet de donner aux ouvrières un point de référence et une base de négociation tout en les mettant à l'abri de décisions arbitraires ; elle permet également de réduire les inégalités entre la ville et la campagne. Mais le salaire doit aussi pouvoir récompenser un travail bien fait et reconnaître qualification professionnelle et rendement. Aussi, dès 1919, les syndicats libres demandent la généralisation du travail aux pièces, qui remplacerait le salaire à la journée ou au mois, alors que la CGT a toujours manifesté son hostilité à toute rétribution fondée sur le rendement. Les Syndicats libres féminins ne s'engagent pas dans un débat sur la nature du salaire féminin. Il est plus important et urgent, pour eux, de s'impliquer dans une action efficace sur le terrain. Le but poursuivi est d'obtenir pour les ouvrières et employées des conditions de rétribution correctes et de mettre fin à l'arbitraire dans ce domaine. Les ouvrières semblent très satisfaites de cette pratique, qui leur donne une force nouvelle, comme en témoigne longtemps après une ouvrière de la soierie :
- Il y avait des tarifs qui étaient élaborés pour la région. [...] Pour nous, on avait une base, c'était pas des mots, c'était pas l'ouvrière qui prenait ça sous son chapeau et qui n'était pas contente. Il y avait tout de même des règlements à respecter. C'est une force, ça.¹⁶
- 22 Comme l'illustre parfaitement l'extrait suivant d'un rapport de 1914, la réduction du temps de travail est aussi une revendication prioritaire des Syndicats libres :
- Avec la réglementation actuelle de 10 et 11 heures de travail, nous ne pouvons plus nous occuper de la maison et de la famille.¹⁷
- 23 Les journées de travail sont trop longues, la femme est trop longtemps absente de son foyer pour pouvoir y remplir pleinement ses tâches quotidiennes. Sur ce point comme sur celui des salaires, les Syndicats libres rejoignent les thèmes centraux de mobilisation de la CGT. En 1907, ils adoptent le principe de la journée de 8 heures. Par la suite, congrès et réunions mettent à l'étude ce projet. Mais aucune campagne d'envergure n'est lancée. Les Syndicats libres n'adoptent pas d'attitude offensive. Ils se contentent d'attendre une réglementation. En revanche, une fois la loi votée et promulguée le 23 avril 1919, ils se battent pour une application rapide et généralisée des textes au niveau local. L'Etat leur fournit une arme, ils s'en servent au risque souvent de déplaire au patronat et même parfois aux ouvrières. La vigilance est maintenue dans tous les secteurs, et elle est nécessaire, car l'application de la loi est régulièrement remise en cause. Dès 1932, les Syndicats libres demandent une nouvelle réduction de la semaine de travail à 40 heures pour les femmes travaillant dans la soierie. Leur argumentation pour la réduction des horaires repose essentiellement sur le maintien d'un

nécessaire équilibre entre les tâches domestiques et le travail salarié. Pour eux, la femme a une mission à remplir au sein de la famille, et le travail à l'extérieur est un handicap pour son accomplissement. Leur désir est de préserver avant tout l'intégrité de la cellule familiale et de perpétuer le statut de la femme - épouse et mère - qui tendrait selon eux à disparaître derrière les contraintes économiques du moment. Le syndicalisme chrétien ne mène pas une lutte professionnelle, mais un combat social. Il ne parle pas d'exploitation économique, mais de spoliation de droits (d'élever ses enfants, de s'occuper de son foyer). La présence de la femme chez elle est jugée indispensable à certains moments (la nuit, à l'heure des repas, le dimanche), et cette idée se retrouve particulièrement dans la revendication de la semaine anglaise.

24 « Une bonne chose », c'est ainsi que la semaine anglaise est qualifiée par une ancienne adhérente du Syndicat libre de l'Aiguille, rencontrée à La Tour du Pin¹⁸. Elle évoque souvent cette réforme au cours de la conversation. Sur les 120 fabriques de tissage que compte le département, 72 instaurent le repos du samedi après-midi dès le mois de mars 1918. C'est une victoire pour les Syndicats libres dont le projet a été retenu dans son intégralité. Il ne leur aura fallu que trois mois de négociations pour obtenir satisfaction, plus d'une année avant le vote de la loi. Les années suivantes, ils s'attachent à en étendre l'application dans les autres secteurs de production, et à faire respecter la réforme là où elle est appliquée.

25 A toutes les objections patronales, les Syndicats libres avancent des raisons sociales, voire morales. La réforme est présentée comme une nécessité pour les femmes avant de l'être pour les ouvrières. Ainsi, en 1917, la semaine anglaise est présentée comme « utile à l'accomplissement de nos devoirs religieux et familial »¹⁹. Et en 1919 :

Le dimanche n'est vraiment le jour du repos, le jour de la famille et le jour du seigneur que si le samedi après-midi la femme peut faire son nettoyage, la lessive et donner à son intérieur cet aspect d'ordre paisible qui retiendra les siens au foyer. C'est pourquoi pendant 10 années, les syndicats libres ont agi pour obtenir la semaine anglaise.²⁰

26 Nous pouvons nous étonner de l'absence de référence à la CGT, qui dès 1911 avait lancé une campagne sur le thème de la semaine anglaise pour tous, sans distinction de sexe, mais en insistant aussi sur les avantages que pourront en retirer les femmes. La différence importante porte sur le dimanche, que la CGT voit comme un moment de repos, de disponibilité pour l'ouvrière, alors que pour les Syndicats libres, il reste le jour du Seigneur.

27 L'organisation se donne comme but de défendre, à travers l'élaboration de revendications professionnelles, les intérêts spécifiques des femmes confrontées à une activité salariée. Aussi les syndicats libres agissent-ils à la fois pour la protection du travail à domicile et pour la formation professionnelle des femmes.

28 Le travail à domicile, qui permet à la femme de concilier une activité salariée et les tâches ménagères, a toujours beaucoup intéressé les syndicats libres. La guerre de 1914-1918 leur donne l'occasion de mettre en pratique leurs théories. Au début du conflit, de nombreuses femmes dont le mari a été mobilisé cherchent du travail, alors que le chômage se fait durement sentir dans certaines branches, désorganisées par l'état de guerre. Les syndicats libres décident de devenir fournisseurs de travail, et créent des ouvriers avec l'appui des pouvoirs publics et de la hiérarchie catholique. Ils se chargent de la distribution du travail (confection de chemises, caleçons, musettes et bonnets pour l'armée). En 1915, plus de 700 ouvrières sont ainsi occupées, et certains ouvriers continuent de fonctionner après guerre, pour répondre à des commandes civiles. Les ouvrières travaillent soit en atelier, soit à domicile, et tout est centralisé au siège local du syndicat. L'expérience reste limitée, mais est significative d'un souci qu'ont les syndicats libres d'organiser et de défendre les travailleuses à domicile. En particulier, il leur est demandé d'être vigilantes en ce qui concerne leur salaire ; en 1919, les syndicats lancent même une campagne pour la généralisation de l'emploi de moteurs sur les machines à coudre afin d'augmenter le rendement des ouvrières. Cependant, la question du travail à domicile ne fait pas l'unanimité parmi les adhérentes, certaines dénonçant la concurrence faite aux ouvrières en usine, par l'extension des heures de travail et les salaires plus bas. En fait, les gagnants sont les industriels, qui disposent d'une main-d'œuvre isolée, sous payée, peu protégée par la législation sociale. Il semble que dans ce domaine, il y ait parfois eu désaccord entre les dirigeantes bourgeoises du syndicat et des responsables ouvrières.

- 29 Le syndicat se doit aussi de « protéger l'apprentissage et d'étendre l'enseignement professionnel »²¹. Les statuts énoncent, dès 1910, l'action que vont mener les syndicats libres dans le domaine de l'apprentissage. En 1912, ils envoient un questionnaire à leurs sections à ce sujet. Des réponses se dégagent une impression générale d'insatisfaction : la règle la plus souvent adoptée par le patronat est celle de l'apprentissage sur le tas. Le souci constant des syndicats libres étant de concilier les intérêts patronaux et ouvriers, ils mènent une réflexion sur cette question autour de deux notions : l'acquisition d'une qualification professionnelle pour les ouvrières et la nécessité d'une conscience professionnelle, qui doit être le fondement de la conduite d'une bonne ouvrière. A partir de ce constat germe l'idée d'une école de la soierie, dirigée entièrement par les syndicats libres. Des contacts sont pris avec les patrons, qui encouragent cette initiative et y collaborent rapidement. Le 18 août 1913, l'école est ouverte à Voiron. Elle accueille à la fois des apprenties et des ouvrières souhaitant se perfectionner. En 1920, c'est une école de ganterie qui voit le jour à Grenoble. En même temps, les syndicats libres se préoccupent de trouver d'autres remèdes à la crise de l'apprentissage, par exemple en demandant l'instauration de contrats-types avec une rémunération correcte des apprenties, point sur lequel ils obtiennent satisfaction en 1928 ; mais cette mesure ne sera de fait jamais vraiment appliquée dans les fabriques. En outre, les progrès de la mécanisation rendent de moins en moins nécessaire un apprentissage, et en 1934, une responsable constate avec amertume que les cours professionnels proposés par son organisation sont désertés et n'intéressent plus personne.
- 30 D'autres questions plus ponctuelles ont été abordées, mais sans toujours soulever d'intérêt au sein même de l'organisation : le problème de la double équipe, organisation du travail qui surmène l'ouvrière et constitue un handicap au bon fonctionnement de la vie de famille ; l'évolution du machinisme, lié à la dégradation des conditions de travail. Les syndicats libres demandent aussi régulièrement, surtout en période de crise économique, que l'appel à la main-d'œuvre étrangère soit limité, car ils se veulent protecteurs des intérêts de la communauté nationale. La syndicalisation des ouvrières immigrées n'a d'ailleurs jamais été préconisée.
- 31 Pour conclure cette première approche, il faut revenir à la semaine anglaise, une des premières grandes victoires des syndicats libres féminins sur le terrain de la négociation. Ils ne cessent de mettre en avant le rôle fondamental qu'ils ont joué dans sa mise en place, en mettant l'accent sur la réussite de leur stratégie de collaboration de classes, qui a évité le recours à la grève.

Une stratégie syndicale au service de la paix sociale

- 32 Fidèles aux principes du catholicisme social, les syndicats libres préconisent et mettent en pratique le dialogue avec le patronat, avec le concours des pouvoirs publics lorsque c'est possible. Il est donc bien évident qu'ils s'opposent fermement au principe de la grève, qui est avant tout perçue comme le fait de la CGT. La mémoire des événements de 1906 est maintenue vivace, ils sont évoqués lors de chaque congrès comme une période de violence et de tensions intenses. Si en ultime recours il doit être recouru à la grève, elle doit être décidée à bulletins secrets, et l'ouvrière ne doit subir aucune pression extérieure. Les syndicats libres sont effectivement absents de la plupart des mouvements de grève. La caisse prévue à cet effet n'est pratiquement jamais utilisée. Elle l'est pour la première fois dans un conflit qui agite la banque grenobloise en 1925. Par la suite, des sommes sont régulièrement prélevées, mais cette aide revient la plupart du temps à des ouvrières non grévistes mises en chômage technique. En fait, les syndiquées libres sont considérées comme des « jaunes » ou des briseuses de grèves par les cégétistes. Il est vrai que, lors des grèves de la soierie, les syndiquées libres adoptent dans la majorité des cas une politique attentiste. Elles privilégient la négociation avec le patronat, obtenant de ce fait une protection particulière qui ne fait que les désigner un peu plus à la vindicte des grévistes. Pourtant, des exceptions existent, par exemple en 1919 dans la fabrique Coffy, à La Frette, sur la question des horaires, puis plus tard, en 1926 aux tissages Girodon, de Saint-Siméon-de-Bressieux, où un arrêt de travail de quelques heures a lieu à l'initiative du Syndicat libre pour obtenir une augmentation, et enfin en 1934 à Voiron, pour protester contre l'obligation faite aux ouvrières de conduire deux métiers.

- 33 La rareté de ces exemples semble bien confirmer l'attitude générale des syndiquées libres lors des conflits. Cependant, elles n'ont pas toujours adopté de position unanime sur ce sujet. Certaines refusent d'être assimilées à des « jaunes » et le disent, particulièrement dans les dernières années de l'existence des Syndicats libres. Ce phénomène est significatif d'une évolution due à l'existence d'un courant de syndiquées n'ayant pas connu le passé, moins figées sur un principe, plus réservées quant à l'attitude à adopter face au patron et à la CGTU animatrice des grèves. Cette évolution découle aussi d'une prise de pouvoir plus importante dans l'organisation de dirigeantes ouvrières. Ainsi, Eugénie Cottin, responsable départementale et régionale du textile en 1930, lors d'une grève à Moirans, déclenchée par la CGTU à la suite d'une diminution de salaire, fait part de ses craintes : si cette décision était appliquée, cela créerait un précédent ; mais elle préfère laisser aux ouvrières l'initiative, se préoccupant aussi de la crédibilité de son organisation. Elle reproche même à Cécile Poncet d'avoir fait paraître dans des journaux catholiques des articles condamnant cette grève.
- 34 Pour que puisse être appliqué le principe de la collaboration de classe fondé sur la négociation, les ouvrières doivent être formées ; les Syndicats libres mettent en place des cercles d'études, des cours, et chaque réunion ou congrès sont précédés de réunions d'études. Les déléguées reçoivent une formation, qu'elles répercutent ensuite auprès de leurs compagnes. L'objectif reste de donner à chaque adhérente une compétence suffisante pour pouvoir éventuellement discuter, avec les autres ouvrières et avec le patron.
- 35 Cependant, l'intervention des syndicats libres est parfois empêchée - crainte des ouvrières, intransigeance patronale - et ils ne peuvent trouver une solution à l'amiable. Il est alors fait appel à l'inspecteur du travail. Car les Syndicats libres font confiance aux pouvoirs publics, qu'ils chargent de jouer un rôle d'intermédiaire. Ils ne veulent pas, au nom du libéralisme économique, voir d'intervention directe de l'Etat dans la gestion des usines. En revanche, ils l'estiment responsable de l'application de la législation sociale. Entre 1922 et 1935, ils font 37 recours, soit une moyenne d'une intervention tous les cinq mois. Environ deux tiers des plaintes portent sur la question des horaires et du non-respect de la législation en vigueur. Celles-ci font l'objet de dossiers très précis. Ce sont souvent de véritables témoignages sur les conditions de vie dans les ateliers : absence d'hygiène, mauvaise aération, sanitaires défectueux, pas de vestiaires. Mais les employeurs n'admettent pas l'intrusion de l'inspecteur du travail dans leur établissement, et nous ne connaissons pas toujours la suite donnée à ces demandes.
- 36 Quel écho les syndicats libres ont-ils rencontré auprès des patrons, alors qu'à leur sujet les statuts précisent que l'adhérente « s'appliquera à ne jamais leur causer aucun tort ²² ?
- 37 Bien que cherchant à instaurer des relations privilégiées avec les industriels, soit individuellement soit collectivement, les Syndicats libres n'acceptent pas pour autant d'être qualifiés de « syndicat patronal » . Ils s'efforcent de présenter l'image d'un syndicalisme indépendant, et ne veulent pas être assimilés au mouvement des « jaunes ». Quant aux industriels isérois, ils n'adoptent pas une attitude unitaire sur le principe d'une collaboration avec les syndicats libres : esprit d'ouverture et réactions hostiles se côtoient. Pour certains d'entre eux, le syndicalisme chrétien, c'est encore du syndicalisme. Ils ne veulent à aucun prix voir s'installer dans leur usine une organisation ouvrière, quelle qu'elle soit. Aussi, le dialogue tant recherché n'est-il pas toujours possible, et bien que modérées, les représentantes des syndicats libres sont souvent sujettes aux brimades. Certains industriels préfèrent la neutralité, d'autres - catholiques sociaux eux-mêmes - apportent un soutien ouvert aux syndicats libres, soit par conviction idéologique, soit par intérêt, pour contrecarrer l'influence de la CGT. Ils ont des garanties - la présence de dirigeantes issues de la bourgeoisie - et ils sont persuadés qu'ils ont tout à gagner de l'émergence d'un syndicalisme modéré et réformiste. Cécile Poncet sollicite constamment cette frange du patronat, en lui demandant son soutien moral et financier. Des industriels prêtent des locaux et du matériel pour les écoles professionnelles, et subventionnent les sociétés de secours mutuel. Dans ce cas, tous les éléments sont réunis pour construire une collaboration de classe durable. Certains patrons n'hésitent pas à encourager des syndiquées libres à créer des sections dans les usines de la région, pensant que leur attitude exemplaire influencera les autres ouvrières. Eventuellement, les avis des curés sont sollicités pour le placement d'une ouvrière dans telle ou telle fabrique.

38 Cette attitude de collaboration ne peut qu'entraîner des frictions avec la CGT. Les rapports entre les deux organisations sont le plus souvent passionnels, voire haineux. Ces sentiments se manifestent surtout dans les périodes de crise, en particulier lors des grèves. En juillet 1917, 100 ouvrières de la fabrique Porte de Voiron quittent leur atelier pour protester contre le durcissement de la discipline. Les Syndiquées libres se désolidarisent, considérant que le patron est dans son droit²³. D'autres faits similaires se reproduisent en 1919 à Bourgoin : aux Impressions sur étoffes Brunet-Lecompte, deux jeunes ouvrières qui se sont ralliées aux syndicats libres et dix non-syndiquées font l'objet de « conduites » de la part d'ouvriers et d'ouvrières qui contestent l'application d'un tarif, et demandent ensuite le renvoi des jaunes .

39 Ces événements se produisent à une période où la CGT se bat pour être reconnue par les patrons. Mais même lorsque la CGT, puis la CGTU, négocient avec le patronat, l'entente n'est pas plus facile. Ainsi en 1917 où les deux organisations demandent des augmentations de salaires, et pour ce qui concerne les Syndicats libres, la semaine anglaise. Une commission mixte de la soierie s'est mise en place, mais la CGT semble avoir refusé l'offre faite par les Syndicats libres d'y siéger, et chacun négocie de son côté. En 1921, des diminutions de salaires et des réductions d'horaires font craindre une grève générale, mais la CGT est trop affaiblie après la scission, et sa responsable, Emilie Romanet, doit se contenter d'intervenir auprès de la Chambre patronale. Les dirigeants des syndicats libres ont quant à eux, après avoir beaucoup « réfléchi et prié »²⁴ accepté la décision patronale, ce qui suscite dans les usines des discussions parfois vives entre les ouvrières. En 1924 encore, la CGTU et les Syndicats libres se retrouvent sur les mêmes bases de négociation sur les salaires, mais n'effectuent jamais de démarche commune. Et 1936 voit un étonnant paradoxe : les Syndicats libres qui ont toujours prôné une politique de négociation sont écartés des commissions de conciliation pour la mise en place de conventions collectives. Paradoxe, mais aussi sans doute signe de « leur faible capacité d'intervention en milieu ouvrier »²⁵. Ils s'appliquent cependant à faire observer la convention collective du tissage par des démarches incessantes auprès de l'inspection du travail. Autre paradoxe : celui qui oppose travail salarié et rôle maternel. Alors que les Syndicats libres abordent la question féminine dans et hors le travail, peut-on parler d'une vision émancipatrice de la femme, voire de féminisme ?

Le syndicat doit défendre les intérêts professionnels et moraux de la femme. Il ne doit point dissocier la femme ouvrière de l'épouse, de la mère et même de la femme tout court. Or, la question qui intéresse la femme au premier chef, c'est la famille.²⁶

40 La famille est une garantie d'ordre et de stabilité sociale. La femme, gardienne des valeurs morales, en est le pivot. Mais le lien familial n'est pas conçu comme égalitaire. Les penseurs catholiques poussent l'argumentation jusqu'à faire de cette soumission totale une situation valorisante et bénéfique. Les Syndicats libres reprennent à leur compte ces discours. Cercles d'études et conférences sont là pour rappeler à l'ouvrière qu'elle ne doit pas négliger son rôle d'épouse et de mère, sa « mission providentielle ». Des cours de formation ménagère sont organisés. Le syndicat se veut éducateur, formateur non dans le sens d'une émancipation, mais d'une intégration de la femme dans la société familiale. Ce familialisme est empreint de moralisme. Sports et divertissements sont condamnés. Divorce et union libre sont interdits. Toute syndiquée libre divorcée est aussitôt radiée de l'organisation. Et il va de soi que la femme-épouse n'est rien sans la femme-mère. Les syndicats libres participent activement aux campagnes natalistes d'après-guerre. La femme est considérée comme la première responsable de la dénatalité. Sans enfant, elle est qualifiée des noms les plus durs : elle est « une anormale » ou « une dévoyée »²⁷. Les syndicats libres appellent même le patronat à licencier toute ouvrière qui se livrerait à une publicité sur les campagnes anticonceptionnelles. Il n'y a, on le voit, aucune volonté émancipatrice dans ces différentes prises de position. Reste le travail, qui, malgré toutes ses contraintes, peut faire figure d'espace d'autonomie. Il n'est pas question pour les Syndicats libres d'interdire aux femmes de travailler. Toute législation en ce sens serait inacceptable, pour une raison de bon sens, car au moins les célibataires et les veuves ont besoin de ce salaire. Les femmes mariées sont cependant montrées du doigt et appelées à rejoindre leur foyer, notamment en période de crise économique. Les ouvrières ne sont pas de cet avis, et

jugent le travail en usine plus rémunérateur que le travail à domicile. S'arrêter de travailler, c'est un luxe qu'elles ne peuvent pas se permettre. Et puis, à l'usine, « on se trouve entre jeunesse, on s'amuse, on rit, on vit sans soucis, cela suffit »²⁸. Le discours officiel de l'organisation porte une condamnation du travail des femmes, mal nécessaire et regrettable. Les ouvrières y voient la garantie d'une indépendance et pourquoi pas, un espace de liberté.

41 Autre contradiction interne, la perception de l'usine comme univers de débauche et de vice. L'atelier est souvent décrit par les syndicats libres comme un lieu de corruption, car hommes et femmes y cohabitent. Le remède conseillé aux ouvrières et de fermer leurs oreilles. Le monde de l'usine est perçu comme moralement dangereux, et le comportement préconisé est le repli sur soi. Enfin, tout élément étranger à la communauté villageoise est jugé déstabilisant. Les Syndicats libres demandent un contrôle et une limitation de l'immigration. La condamnation est sans appel :

Dans certains centres usiniers, on nous amène la lie de la population italienne et nos jeunes Françaises et nos bonnes paroisses risquent fort d'être contaminées à bref délai par cette promiscuité. Il y a là un danger très menaçant de démoralisation.²⁹

42 L'usine n'est pas pensée comme lieu possible d'émancipation. La femme doit y rester sous contrôle. Il est même suggéré au patronat de faire appel à des religieuses pour encadrer les jeunes ouvrières, comme c'est le cas dans les usines-pensionnats.

43 A travers ces différentes positions transparait la double sujétion de la femme travailleuse : soumission au pouvoir patronal et masculin. Le but recherché par l'organisation semble être d'assurer à l'intérieur du monde du travail la reproduction du modèle patriarcal sur lequel repose la société civile. Les Syndicats libres féminins tentent de reprendre en main une situation qui échappe aux catholiques. Le travail féminin modifie le champ social. La femme gagne des espaces de liberté qu'elle paie encore très cher, étant donné les conditions de travail. Face à cette situation, les Syndicats libres agitent les menaces de débauche et de déstructuration de la cellule familiale, et appellent les femmes à réintégrer leur foyer.

44 Paradoxalement, le syndicalisme libre est du ressort du privé. Il se pratique au départ dans la clandestinité. On se cache par peur du patron, par crainte des représailles des cégétistes. Les ouvrières de Charavines se réunissent dans la sacristie « dont les vieilles portes grincent au souffle du vent violent, et tandis que les rouges cernent l'église »³⁰. Phantasmes ou réalité ? Volonté dans les discours de renouer avec l'univers des premiers chrétiens réfugiés dans les catacombes, signe de ferveur religieuse ? Et pourtant, le plus souvent, le premier lieu de réunion se veut rassurant et s'inscrit dans l'univers quotidien des ouvrières : maison de l'une d'entre elles avec une préférence pour la cuisine. Le syndicat s'adapte à la sociabilité rurale traditionnelle en organisant des veillées, où les femmes discutent en faisant leurs travaux de couture : raccommodage, broderie du trousseau. Quand il y a un local, celui-ci doit être un deuxième chez-soi. Il sera décoré. Dans toutes ces pratiques, le syndicat reproduit un mode de relations sociales et ne s'impose pas comme mouvement original. Il doit avant tout rassurer. Il se glisse donc dans le moule codifié d'une sociabilité ancestrale et s'y fait une petite place.

45 Reste, enfin, le cercle d'études, lieu de formation et d'échanges. Il est encadré par le curé du village ou par une « dame patronnesse ». Mensuel, il s'inscrit dans l'étude d'un thème annuel. Ainsi, pour l'année 1929-1930, la question traitée est « la femme et le travail ». Par les sujets traités, par les personnalités qui les animent, les cercles d'études ont une portée plus morale que professionnelle. Les dirigeantes des syndicats libres s'inspirent de l'expérience des patronages. Après un temps consacré à la réflexion, place est faite aux divertissements : chansons, monologues, jeux, goûters. Tous les témoignages font état de la convivialité des cercles d'études.

46 Lieu de convivialité, l'organisation appartient cependant au registre syndical par la construction progressive d'un programme revendicatif. De 1906 à 1936, les syndicats libres féminins de l'Isère ont notablement évolué. Timidement, puis de plus en plus fermement, des revendications ont été élaborées, formulées, puis satisfaites. L'appel massif de la main-d'œuvre féminine en 1914-1918, les crises économiques des années 1930 ont pesé sur les analyses, les positions et les pratiques syndicales. L'attitude patronale intransigeante dans un contexte de

tensions sociales n'est sans doute pas étrangère à cette évolution. Parallèlement, les ouvrières acceptent plus difficilement d'avaliser la politique patronale quand leurs conditions de vie et de travail se dégradent. Dans les rangs mêmes des Syndicats libres, une évolution se dessine. Les liens entre ouvrières et bourgeoises se distendent. Des cadres, ouvrières formées à l'école du syndicat, occupent les postes de direction. Si les femmes de la bourgeoisie conservent une aura sociale, elles ne dirigent plus, même officieusement, l'organisation. Au-delà de cette évolution organisationnelle, les Syndicats libres permettent à leurs adhérentes d'acquérir un certain nombre de droits : droit d'association, droit à l'éducation, droit à la parole. Ils ont brisé l'isolement et permis le rassemblement d'ouvrières - généralement peu qualifiées et intégrées dans une société villageoise traditionnelle - au sein d'une organisation strictement féminine. Ces femmes ont pu ainsi apprendre, comprendre et réfléchir au monde qui les entoure. Enfin, à travers l'élaboration collective de revendications, les ouvrières ont acquis une expérience, un droit à la parole, c'est-à-dire à l'existence et à la reconnaissance des autres. Même si le discours idéologique des syndicats libres féminins ne l'a jamais explicité, la pratique syndicale a permis la reconnaissance d'un autre droit pour les femmes : le droit au travail. En effet, - et c'est l'une des contradictions majeures de ce syndicalisme - ils ne reconnaissent à la femme qu'un rôle social à l'intérieur de la cellule familiale ; cependant, avec la défense des tarifs, ils ont intégré implicitement la valeur essentielle de la rémunération du travail industriel pour toutes les femmes.

47 Pendant 30 ans, les femmes sont restées entre elles, ou presque. Le premier pas vers une collaboration effective avec des syndicats masculins se fait en 1919, année de création de la CFTC³¹. En juillet, lors des semaines sociales de Metz, huit syndicats dont l'Union des Syndicats libres féminins mettent en place un comité fédéral français des travailleurs chrétiens. Au congrès fondateur de la Confédération, les 1er et 2 novembre, Eugénie Cottin et Léa Hugonin³² sont présentes. Leur vigilance est extrême. Elles ne veulent pas perdre leur liberté d'action et l'autonomie de décision qu'elles ont durement acquises. Leurs syndicats adhèrent à la CFTC, tout en conservant une marge d'action et une liberté de parole. Ils se battront en rappelant constamment le principe de leur autonomie d'action, en faisant respecter leur représentativité, notamment lors des congrès, et en s'élevant contre toute augmentation de cotisations nuisibles à une adhésion féminine. En 1936, ils obtiennent la création d'une commission du travail féminin à la CFTC, concrétisant leur désir d'affirmation d'une spécificité féminine dans le monde du travail. Cette commission est chargée d'élaborer un cahier de revendications et un programme de réunions de sensibilisation sur la question féminine. En 1936 les syndicats libres féminins fusionnent avec les syndicats masculins de l'Isère sous la bannière de la CFTC. Ceux-ci, fondés dès 1906, ont une histoire parallèle, mais les relations, tout en restant courtoises, n'en sont pas moins distantes : à chacun son champ de syndicalisation. Il faut attendre 1934 pour les voir préparer ensemble des réunions publiques. En 1935, des actions communes sont envisagées. Le 8 novembre 1936, au terme d'une année riche en événements syndicaux, la fusion est décidée lors d'une assemblée départementale, avec la mise en commun du service de propagande et des caisses de fonctionnement.

48 En Isère, les femmes sont largement majoritaires, et conservent à tous les échelons de la hiérarchie syndicale une place proportionnelle à leurs effectifs. Des commissions féminines leur offrent un espace de discussion autonome. Les jeunes formées dans les cercles d'études de la Jeunesse Syndicaliste Chrétienne sont prêtes à prendre la relève alors que les anciennes, fortes de leur expérience passée, assurent la liaison.

49 Par-delà les divisions, les conflits, les antagonismes, il reste deux figures de femmes dont les personnalités ont marqué leurs organisations respectives : Emilie Romanet qui anime la chambre syndicale du textile CGT, puis CGTU, de 1917 à 1929, et Eugénie Cottin, qui accède à la présidence des Syndicats libres de l'Isère en 1932, et qui a su s'imposer peu à peu face aux fondatrices bourgeoises.

50 L'attachement des Syndicats libres à la spécificité féminine a été la source de leur autonomie et de leur évolution. Fondement constitutif et trait dominant de leur identité, il semble bien que la ségrégation n'ait pas eu la même valeur pour les bourgeoises fondatrices et les ouvrières syndiquées. Pour les premières, une organisation de femmes était la garantie de la préservation

d'un ordre social et de la pérennité d'une morale, un rempart contre la déchristianisation du monde du travail. Il était donc impensable de la remettre en cause sans faillir à ces projets. Chez les ouvrières, le caractère féminin n'a pas été contesté dans toute la phase de structuration des syndicats libres. Cependant, la mixité fut acceptée, après avoir été mûrement réfléchie.

Bibliographie

BARBON, J.-L.

1977 *Les Syndicats chrétiens de l'Isère - 1930-1945*, Grenoble, T.E.R. Histoire..

BARD, C.

1993 « L'Apôtre sociale et l'ange du foyer : les femmes et la CFTC à travers le « Nord-Social » (1920-1936) » *Le Mouvement Social*, octobre-décembre 1993, n° 165, p. 23-42.

BOUVIER, J.

1983 *Mes mémoires - Une syndicaliste féministe, 1876-1935*, Paris, La Découverte/Maspero

BRON, J.

1984 *Histoire ouvrière : la C.F.D.T. dans l'Isère*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble

CHABOT, J.

1993 « Les Syndicats féminins chrétiens et la formation militante de 1913 à 1936 : “ propagandistes idéales ” et “ héroïne identitaire ” », *Le Mouvement Social*, octobre-décembre 1993, n° 165, p. 7-22.

GAUTIER, A.

1983 *Les Ouvrières du textile dans le Bas-Dauphiné sous la Troisième République*, thèse de 3ème cycle, Lyon.

GUERRY, E.

1921 *Les Syndicats Libres Féminins de l'Isère*, Grenoble, Fédération des S.L.F. de l'Isère.

LE BRAS, G.

1936 « Notes de statistique et d'histoire religieuse. Diocèse de Grenoble », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, p. 472 -475.

MONNIER, E.

1975 *Les syndicats libres féminins dans l'Isère - 1919-1931*, Grenoble, T.E.R. Histoire.

STERNHELL, Z.

1978 *La Droite révolutionnaire, Les origines françaises du fascisme 1885-1914*, Paris, Seuil.

Notes

1 Archives départementales de l'Isère (ADI) 35 J 44.

2 Guerry 1921 : VII.

3 Mouvement issu de la « droite populaire et socialisante », né pendant les grandes grèves de la fin du 19e siècle à Montceau-les-Mines, en opposition à celles-ci, il tient son premier congrès en 1902. L'appellation péjorative « jaune » adoptée ensuite par le syndicat faisait référence au papier jaune qui remplaçait les vitres du local de cette organisation, cassées par des grévistes. Elle est ensuite restée pour désigner les ouvriers et ouvrières non grévistes. Une tentative de rapprochement avec le syndicalisme chrétien échoue, malgré une attitude commune vis-à-vis de la grève.

4 Barbon 1977 : 170.

5 ADI 35 J 13.

6 ADI 35 J 12.

7 ADI 35 J 12.

8 ADI 35 J 20.

9 Le Bras 1936 : 472-475.

10 Les seuls chiffres concernant la pratique religieuse dans cette région se rapportent aux hommes. Nous savons que globalement, la pratique religieuse féminine est toujours plus élevée.

11 *La Voix Professionnelle*, 1er octobre 1913.

12 ADI 35 J 44.

13 ADI 35 J 3.

14 Cette méthode est peut-être criticable, car deux individus peuvent porter le même nom sans appartenir pour autant à la même famille, et peuvent même ne pas se connaître. Mais ces sections ne se situant pas dans de grandes villes, on peut supposer que même des cousin(e)s entretiennent des relations.

15 Interview 1982.

16 Interview Mademoiselle Vichard 1982.

17 ADI 35 J 119.

18 Interview Mademoiselle Laurent 1984.

19 ADI 35 J 3.

20 ADI 35 J 119.

21 ADI 35 J 41.

22 ADI 35 J 39.

23 ADI 35 J 114.

24 ADI 35 J 14.

25 J.L. Barbon 1977 : 122.

26 *La Voix Professionnelle*, décembre 1933.

27 *La Voix Professionnelle*, décembre 1932.

28 *La Voix Professionnelle*, juillet 1922.

29 *La Voix Professionnelle*, juillet 1924.

30 *La Voix Professionnelle*, juillet 1926.

31 Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

32 Secrétaire du Syndicat des employées de l'Isère.

Pour citer cet article

Référence électronique

Martine RATTO et Andrée GAUTIER, « Les syndicats féminins libres de l'Isère 1906-1936 », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://clio.revues.org/465> ; DOI : 10.4000/clio.465

À propos des auteurs

Martine RATTO

Andrée GAUTIER est ingénieur d'études au Centre pluridisciplinaire de gérontologie (université Pierre Mendès France de Grenoble). A paraître : *Les Ouvrières du textile dans le Bas-Dauphiné sous la Troisième République* en 1996, Grenoble, Association histoire et patrimoine du Pays Voironnais.

Andrée GAUTIER

Andrée GAUTIER est ingénieur d'études au Centre pluridisciplinaire de gérontologie (université Pierre Mendès France de Grenoble). A paraître : *Les Ouvrières du textile dans le Bas-Dauphiné sous la Troisième République* en 1996, Grenoble, Association histoire et patrimoine du Pays Voironnais.

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Les syndicats libres féminins s'inspirent du catholicisme social, et ils reprennent à leur compte les idées développées par Léon XIII dans l'encyclique *Rerum novarum*. Par exemple, la

recherche d'une collaboration de classe se concrétise dans la participation d'ouvrières et de bourgeoises à la vie syndicale, les premières étant sollicitées et encadrées par les secondes. Si ces organisations se donnent pour but de défendre les intérêts spécifiques des salariées, présence et action syndicales ne trouvent en fait leur plénitude et leur sens qu'en s'inscrivant dans une dimension éthique et morale. L'ouvrière est prise en charge dans l'usine, mais aussi au-dehors. Son mode de vie, ses relations sociales et familiales, son avenir personnel sont l'objet d'attentions et deviennent le support d'un projet politique plus vaste.

Women's Free Trade Unions find their inspiration in social catholicism, and they took up the ideas developed in the Encyclique *Rerum novarum* by Leon XIII. For example, the search for class collaboration was achieved when female workers and middle-class women joined forces in the unions, the former called upon and instructed by the latter. In these organisations aimed at defending the specific interests of salaried employees, the presence and action of the unions only came to full meaning and fruition by including an ethical and moral dimension. Female workers were catered for both inside and outside the factory. Attention was paid to their lifestyle, their social and family ties, and even their personal future became the basis of a larger political project.